

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 21 FÉVRIER 2024

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 21 FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **MERCREDI 21 FÉVRIER** à **20H00**, le Conseil Municipal d'**AIRE-SUR-LA-LYS** s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 15 février 2024.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, DONDAINE Pascal, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. AZELART Laurent a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.
M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Secrétaire de séance : Mme WOZNY Florence

Fin de la séance : 21h35

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : TRANSFERT DES CLASSES DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DANDEL SUITE AUX INONDATIONS - CONVENTION D'ACCUEIL DES ÉLÈVES EN DEMI-PENSION AU COLLÈGE JEAN-JAURES A AIRE-SUR-LA-LYS.

2024-02-N° 3

Suite aux inondations de janvier 2024, les classes de l'école primaire DANDEL ont été transférées au Collège Jean Jaurès d'AIRE-SUR-LA-LYS et les élèves y ont été accueillis en demi-pension du 8 au 19 janvier 2024 inclus.

Il convient, dans ce cadre, de conclure une convention avec le Département du Pas-de-Calais et le Collège Jean Jaurès d'AIRE-SUR-LA-LYS, visant à définir les conditions d'accueil des élèves de l'école primaire DANDEL à la demi-pension du Collège Jean Jaurès d'AIRE-SUR-LA-LYS.

Le repas a été servi de 12h30 à 13h00 avec un service au self pour les CM1/CM2 et un service à table pour les CE1/CE2/CP.

Le nombre de rationnaires quotidien s'est élevé à 50 maximum, la Commune ayant communiqué au préalable l'effectif exact de chaque journée.

Les encadrants du service de restauration scolaire de la Commune ont été affectés durant la période susvisée auprès des élèves rationnaires de l'école primaire DANDEL, soit : 2 Agents.

Le tarif unitaire du repas est de 3,60 €.

La Commune s'acquittera des sommes dues, conformément au décompte journalier des repas vendus établi par le Collège Jean Jaurès d'AIRE-SUR-LA-LYS.

Le Conseil municipal,

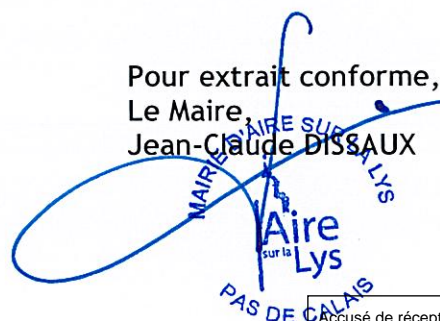
Après avoir entendu le rapport de Madame Florence WOZNY - Maire-Adjointe ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département du Pas-de-Calais et le Collège Jean Jaurès d'AIRE-SUR-LA-LYS, visant à définir les conditions d'accueil des élèves de l'école primaire DANDEL à la demi-pension du Collège Jean Jaurès d'AIRE-SUR-LA-LYS, selon les conditions reprises ci-dessus, et à procéder à l'ensemble des formalités rendues nécessaires.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX



Maire
Aire sur la Lys
PAS DE CALAIS